

La place des parents dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap (2021)

Durée : 1 jour(s) (6,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- Les conséquences de l'annonce d'une situation de handicap d'un enfant aux parents : de l'acceptation aux différentes stratégies pour faire face à la situation de handicap
- La place et la participation des parents dans l'accompagnement en établissement et service social ou médico-social : lieux d'expression et instances de participation
- Le droit à l'information et l'accès au dossier
- L'accompagnement des parents dans les périodes de transition du parcours de vie notamment lors des passages vers l'âge adulte puis le vieillissement.

Objectifs mesurables et évaluables :

- *Faire évoluer les représentations des professionnels vis-à-vis de la place des parents*
- *Favoriser l'adoption chez les professionnels impliqués dans l'accompagnement d'une posture adaptée tout au long du parcours de vie de la personne*
- *Valoriser la place des parents en tant qu'acteur dans l'accompagnement vers l'autonomie de leur enfant*

PUBLIC :

Professionnels des structures accueillant des personnes en situation de handicap.

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Depuis le début des années 2000, les textes de référence (législatifs, réglementaires, schémas d'organisation médico-sociale, recommandations de bonnes pratiques professionnelles...) se sont multipliés pour faire des personnes concernées (la personne en situation de handicap, ses représentants légaux) des acteurs de leur parcours de santé et plus largement, de leur parcours de vie. La personne accompagnée est experte dans son parcours de vie. Les parents, la famille, endossent également un rôle d'expertise et de droits. L'expérience singulière et éprouvante de devenir parent d'un enfant en situation de handicap, va produire des stratégies de reconstruction. Le rôle de l'environnement est alors primordial : tout soutien dont le parent pourra bénéficier, qu'il vienne d'autres parents, de la famille, du conjoint, d'associations ou de professionnels, sera déterminant pour sa reconstruction. Les professionnels se doivent donc d'accorder une vigilance particulière à la compréhension nécessaire de ce qui se joue chez ces parents, et ajuster leurs pratiques aux besoins et aux attentes des parents vis-à-vis du projet d'accompagnement proposé à leur enfant.

En même temps, la personne vivant avec un handicap doit rester maître de son parcours de vie, notamment lors des moments clés de passage d'âge. Le risque est alors d'avoir des réponses et des postures différentes selon les professionnels et de mettre en jeu la cohérence de l'accompagnement auprès de la personne accompagnée. Une articulation est donc nécessaire entre parents et professionnels pour construire des modes de fonctionnement et d'organisation prenant en compte les contraintes et les problématiques singulières des personnes accompagnées.

PROGRAMME :

- Les conséquences de l'annonce d'une situation de handicap d'un enfant aux parents : de l'acceptation aux différentes stratégies pour faire face à la situation de handicap
- La place et la participation des parents dans l'accompagnement en établissement et service social ou médico-social : lieux d'expression et instances de participation
- Le droit à l'information et l'accès au dossier
- L'accompagnement des parents dans les périodes de transition du parcours de vie notamment lors des passages vers l'âge adulte puis le vieillissement.

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- *Faire évoluer les représentations des professionnels vis-à-vis de la place des parents*



- Favoriser l'adoption chez les professionnels impliqués dans l'accompagnement d'une posture adaptée tout au long du parcours de vie de la personne
- Valoriser la place des parents en tant qu'acteur dans l'accompagnement vers l'autonomie de leur enfant

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Travail de groupe favorisant les échanges

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz de connaissances à l'entrée de formation
- Mise en réflexion : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en oeuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contribuant : 155 €/participant

Non contribuant : 205 €/participant

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51